



Communiqué de presse

20.05.2020

Plus de place à la mobilité active lors du déconfinement

Dans le contexte de la crise actuelle nombreux pays et villes ont reconnu la nécessité et l'opportunité qu'elle présente pour une promotion de la mobilité douce. Les raisons pour celle-ci sont d'une part le soulagement des transports en commun lors de la phase de déconfinement et d'autre part la réduction voire la solution aux problèmes de congestion et de pollution par la mise en place d'une mobilité plus durable à long terme.

Au Luxembourg, les compteurs démontrent que sur une grande partie des pistes cyclables du réseau national le nombre de cyclistes enregistrés en moyenne journalière a presque doublé (et dans certains cas plus que doublé) lors des mois de mars et avril par rapport aux mêmes mois des années précédentes.

Aux yeux de la Lëtzebuenger Vëlos-Initiativ il est donc évident qu'il y a une demande accrue pour l'utilisation du vélo dans la situation actuelle et qu'il faut par conséquent adapter les infrastructures de la mobilité active afin de permettre des déplacements en toute sécurité, sans risques ni conflits pour les piétons et cyclistes.

Il est donc important qu'une mise à disposition, même temporaire, de plus d'espace sous forme d'infrastructures sécurisées aux piétons et cyclistes sera réalisée.

Dans les centres-villes et des villages nous proposons l'instauration systématique de zones de rencontre (20 km/h) temporaires permettant aux piétons de respecter la distance préconisée en empruntant la voirie, sans avoir besoin de fermer des rues à la circulation motorisée. Cette démarche est déjà mise en place par la ville de Bruxelles depuis début mai.

Aux endroits où les trottoirs sont trop étroits pour permettre aux piétons – et aux cyclistes en cas d'utilisation mixte piétons/cyclistes - de se croiser avec une distance latérale suffisante nous demandons la fermeture des bandes de stationnement ou d'une voie de circulation afin de mettre cet espace à disposition de la mobilité douce.

Les pistes cyclables obligatoires dans les agglomérations devraient, du moins pour la période actuelle, et de préférence au-delà, toutes être rendues facultatives afin de permettre l'utilisation de la chaussée au cas où les cyclistes estiment que le gabarit des pistes cyclables respectives serait trop réduit.

Finalement, il nous semble crucial que la réalisation des infrastructures cyclables en phase de planification et de construction soit priorisée par rapport à d'autres projets. Ainsi, des infrastructures essentielles à un réseau cyclable fonctionnel, tel le projet d'un pont Cents-Kirchberg qui traîne depuis des années, doivent finalement être mises en œuvre.

Au-delà de ces recommandations générales qui sont destinées à l'Etat et aux communes luxembourgeoises responsables des infrastructures respectives, nous aimerions aussi accentuer certaines liaisons spécifiques qui nous semblent d'une importance particulière pour améliorer les conditions d'utilisation de la bicyclette comme moyen de transport au quotidien. Pour celles-ci nous revendiquons des changements temporaires impératifs.

Évidemment une signalisation adéquate de ces nouvelles liaisons serait primordiale afin d'assurer que les cyclistes retrouvent ces nouveaux aménagements sans difficulté.

- Fermeture de la Rue des Hauts-Fourneaux à Dommeldange au trafic motorisé (sauf bus et riverains) afin de rendre ce tronçon de la PC15, artère principale pour les cyclistes provenant de la vallée de l'Alzette, plus sécurisé et confortable.

- Enlèvement des voies de stationnement dans la rue Réckenthal et la Rue de Mühlenbach afin de permettre la mise en place de voies cyclables continues de chaque côté de la rue et continuation de la voie cyclable de la rue de Mühlenbach jusqu'à l'intersection de la Place d'Argent à Eich.

- Fermeture du Val St. Croix au Belair au trafic motorisé (sauf bus et riverains) afin de rendre cette liaison entre la PC13, provenant de l'ouest du pays, et la Place d'Etoile plus sécurisée et confortable pour l'accès au centre-ville.

- Fermeture de l'avenue Pasteur au Limpertsberg au trafic de transit ou enlèvement des emplacements de parking pour y mettre en place une piste cyclable en contre-sens entre les intersections avec l'allée Scheffer et la rue Ermesinde.

- Marquage d'un passage pour vélos au Bd Royal entre les bouts de l'Avenue Pescatore de part et d'autre qui est la liaison principale des cyclistes entre l'Ascenseur panoramique du Pfaffenthal et le centre-ville.

- Fermeture du Bd Prince Henri au trafic motorisé individuel pour y instaurer une liaison cyclable bidirectionnelle et permettre aux cyclistes d'éviter le détour à travers les chemins trop étroits du parc municipal.

- Enlèvement de la voie de circulation nord de l'Avenue Marie-Thérèse entre l'intersection avec le Bd Royal et la Villa Baldauff pour y mettre en place une piste cyclable séparée du trafic piéton.

- Fermeture de la rue Notre-Dame et de la rue du Fossé au trafic motorisé entre le parking Knuedler et la place du Théâtre pour y élargir la zone piétonne.

- Enlèvement d'une voie de circulation au Bd Roosevelt entre la Place de la Constitution et l'intersection avec le Bd Roosevelt pour y consacrer plus de place aux cyclistes.

- Conversion d'une voie de circulation en direction du centre-ville sur le viaduc en piste cyclable bidirectionnelle jusqu'à la fin des travaux sur la piste cyclable y prévue.

- Enlèvement d'une voie de circulation sur le Bd d'Avranches entre l'intersection avec l'Avenue de la Gare et l'Avenue Charles de Gaulle pour y séparer les flux de trafic piétons et cyclistes de part et d'autre de la chaussée.

- Enlèvement d'une voie de circulation ou d'une voie de stationnement sur la route de Thionville pour y créer des liaisons cyclables sécurisées entre Bonnevoie et Hesperange.

- Enlèvement des places de stationnement dans l'Avenue Salentiny à Ettelbruck pour y mettre plus de place à disposition des cyclistes et piétons.

- Fermeture du Val du Scheid au trafic motorisé entre le cimetière American et le C.R.159 et conversion en sens unique de la rue d'Itzeg (C.R.159) entre l'intersection avec le C.R.234 et Sandweiler afin d'utiliser la seconde voie comme liaison cyclable.
- Enlèvement d'une voie de circulation au Val de Hamm pour y mettre en place des liaisons cyclables sécurisées entre la PC1 à Pulvermühle et le crématoire à Hamm.
- Fermeture (d'une voie) du C.R.169 entre l'intersection avec le C.R.163 à Leudelage et la rue de l'Europe à Pontpierre pour créer une liaison plus directe et sécurisée entre Esch-Alzette et la ville de Luxembourg à travers Mondercange, Pontpierre et Leudelage.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive et sera actualisée par notre organisation au fur et à mesure, en fonction des besoins que nous constaterons à travers les interactions avec nos membres.